

Le point architecture conseil : tous les 2^{èmes} lundis du mois en Pays d'Astrée

Un conseil adapté et gratuit

Vous voulez **construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover** votre habitation, votre exploitation agricole, votre lieu d'activité...

Vous souhaitez assurer une **bonne insertion de votre projet dans le milieu environnant** : le lieu d'implantation, son orientation, la qualité des espaces et des panoramas...

Vous aimeriez obtenir une aide à la définition de vos besoins, à la lecture des règles de construction, mais aussi connaître les intervenants bâtisseurs : architectes, ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs...

Le point d'accueil architecture conseil répond à toutes ces questions

Un professionnel indépendant à votre service :

Mme CHANAVAT, architecte D.P.L.G.

Suite au plan paysager réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, le Conseil Général de la Loire a mis en place ce dispositif de point d'architecture conseil vous permettant de bénéficier gratuitement de l'avis d'un professionnel.

Des permanences sur rendez-vous le 2^{ème} lundi après-midi de chaque mois de 15h à 19h.

Les **8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2010** dans les locaux de la Communauté de Communes au 17 rue de Roanne à Boën.

Pour prendre rendez-vous, un numéro de téléphone à la communauté de communes du Pays d'Astrée : 04.77.97.72.48